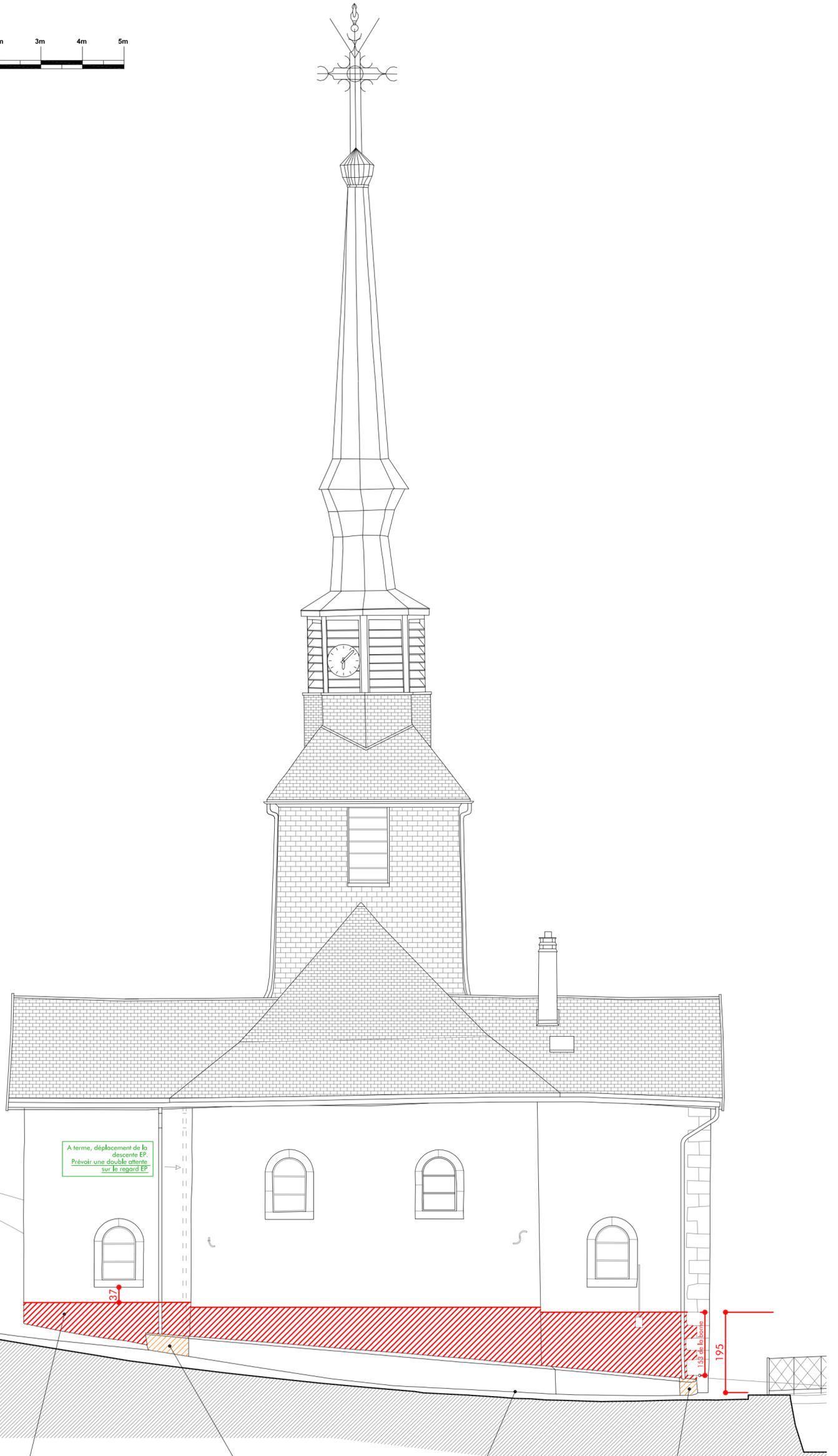
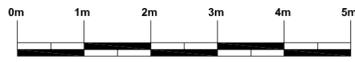


+31.00m  
+30.00m  
+25.00m  
+20.00m  
+15.00m  
+10.00m  
+5.00m  
+4.00m  
+3.00m  
+2.00m  
+1.00m  
±0.00m  
-1.00m



Piquage horizontal des soubassements aux hauteurs indiquées  
Mise en œuvre d'un gobetis à la chaux naturelle pure

Démolition des extrémités du soubassement béton afin de dégager les dauphins des descentes EP.

Mise en place d'un grénoir Crozier + drain + EP cf. détail page 4

Démolition des extrémités du soubassement béton afin de dégager les dauphins des descentes EP.

A terme, déplacement de la descente EP. Prévoir une double crosse sur le regard EP



Agence D'AR JHIL  
"Architecture et Patrimoine"  
2bis Place de la Liberté - F-73330 Le-Pont-de-Beauvoisin  
tel : +33/04.76.32.71.62 - fax : +33/09.72.29.52.49 - courriel : agence@darjihil.eu  
Sarl d'architecture au capital de 8000 € - SIRET : 449.445.964.00025

Maitre d'ouvrage : Commune de La Vernaz  
Chef-Lieu 74200 LA VERNAZ  
Lieu : Chef-Lieu 74200 LA VERNAZ  
CES PLANS NE SONT PAS DES PLANS D'EXECUTION. ILS NE PEUVENT ETRE UTILISES POUR LA CONSTRUCTION.